

Written Response to OGGO Meeting on November 14, 2022 – Privacy and ArriveCAN

ArriveCAN Privacy

MP Thompson: Would you speak to the challenges that you faced in developing support for the ArriveCAN app based on the sensitivity of health information.

Erin O’Gorman: Our colleagues at PHAC did engage with the Privacy Commissioner directly, through them we ensured that we met the requirements, I would invite to discuss their engagements with the Privacy Commissioner.

Christopher Allison: I was not a part of PHAC during those engagements but we will return the answer to you in writing.

RESPONSE:

Due to the COVID-19 pandemic, the Public Health Agency of Canada (PHAC) required a technological solution to digitize the collection of traveler information upon entry to Canada. Heavy reliance on the Travel Contact Information paper forms at the outset of the pandemic led to a number of inefficiencies, including numerous errors, incomplete forms, or false information being provided. These inefficiencies made it difficult for PHAC to draw timely conclusions about the introduction and spread of COVID-19 into Canada.

As a direct result, the Canada Border Services Agency (CBSA) and PHAC collaborated to launch ArriveCAN, an integrated digital solution that enabled real-time collection of information at Canadian Ports of Entry for incoming travellers. ArriveCAN was a necessary component of Canada’s measures to prevent the introduction and spread of COVID-19 in Canada. The information collected in ArriveCAN was critical to the Government’s ability to respond to waves of Variants of Concern, as the digital collection of information enabled PHAC to receive information more efficiently than possible with the paper forms. This also meant that PHAC could share information with provinces and territories faster, and conduct compliance verification activities earlier in the 14-day quarantine period with more accurate information. Additionally, ArriveCAN helped PHAC collect the necessary health information while facilitating travel and border processing – it saved about 5 minutes at the border for each traveler, which significantly reduced overall processing time and points of contact at ports of entry.

PHAC was responsible for coordinating privacy assessments of ArriveCAN to ensure that it collected, used, disclosed, and retained information in a way that aligned with the *Privacy Act* and Regulations.

PHAC’s privacy assessments of the app included three separate approaches, including 1) regular meetings with the Office of the Privacy Commissioner (OPC), 2) technical briefings with the OPC, as well as 3) completion of Privacy Compliance Evaluations (PCEs).

1. Regular meetings with the OPC

PHAC engaged colleagues at the OPC and ensured that regular discussion occurred by coordinating a biweekly meeting throughout the first 18 months of the pandemic to raise and discuss privacy issues on pandemic-related efforts for both organizations.

2. Technical briefings with the OPC

Subsequently, when significant changes occurred to border measures, PHAC led the coordination of specific technical briefings to ensure that the OPC had a full understanding of the app's functionality and implications for privacy. The following is a list of the technical briefings (with dates of presentations and subjects) where PHAC presented the ArriveCAN platform prior to implementation:

- 2020-06-16 - Technical briefing to the OPC on the ArriveCAN app and the enhanced use of technology;
- 2020-10-21 - Technical briefing to the OPC on the ArriveCAN Phase 3 and Quarantine Case Management System (QCMS);
- 2021-02-19- Briefing with OPC on New Border Measures / ArriveCAN Phase 4;
- 2021-06-07- Briefing with OPC on Proof of Vaccination Certificate; and
- 2021-06-23 - Technical briefing to the OPC on the ArriveCAN proof of vaccination.

In these sessions, PHAC, often along with CBSA officials, provided a technical walk through of proposed changes and the OPC was able to ask questions and raise issues if they had concerns and/or suggestions.

3. Privacy Compliance Evaluations

Most importantly, in addition to the ongoing meetings and technical briefings, PHAC also completed PCEs of proposed border changes. The PCEs provided detailed privacy risk analyses and proposed mitigation measures to help lower privacy risk for PHAC. As ArriveCAN was the primary platform for the collection of travellers' personal information for PHAC, the analysis and the re-examination of this platform was central to most of the privacy analyses completed for border measures during the past 18 months.

A list of completed PCEs on the border measures is published online : <https://www.canada.ca/en/public-health/corporate/mandate/about-agency/access-information-privacy/privacy.html#a3>.

PHAC also developed the ArriveCAN Privacy Notice, a requirement per subsection 5(2) of the *Privacy Act*, to ensure that travellers were well informed about their rights under the Act and the purpose and uses of information collected through the application.

PHAC regularly attended weekly interdepartmental Director/Director General-level meetings on ArriveCAN and the pandemic border measures, and was a key contributor to the evolution of the app, ensuring that it considered privacy by design.

Changes to ArriveCAN business requirements were reviewed by PHAC from a privacy perspective in advance of new releases; these were typically updates to align with OIC amendments. PHAC would then adjust the business requirements (i.e. the templates that were eventually sent to CBSA, which outlined the requested changes so that CBSA could build them into the app) or information to be

collected, if needed, in an effort to mitigate privacy risk and properly protect the personal information of ArriveCAN users.

Réponse écrite à la réunion de l'OGGO le 14 novembre 2022 – Protection des renseignements personnels et ArriveCAN

Protection des renseignements personnels d'ArriveCAN

Député Thompson : Pourriez-vous nous parler des défis que vous avez dû relever pour développer le soutien de l'application ArriveCAN, compte tenu de la sensibilité des renseignements sur la santé.

Erin O'Gorman : Nos collègues de l'ASPC se sont engagés directement avec le commissaire à la protection de la vie privée, et par leur intermédiaire nous nous sommes assurés que nous répondions aux exigences, je les invite à discuter de leurs engagements avec le commissaire à la protection de la vie privée.

Christopher Allison : Je ne faisais pas partie de l'ASPC lors de ces engagements, mais nous vous renverrons la réponse par écrit.

RÉPONSE

En raison de la pandémie de COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) avait besoin d'une solution technologique pour numériser la collecte de renseignements sur les voyageurs à leur entrée au Canada. La forte dépendance à l'égard des formulaires papier de renseignements sur les voyageurs au début de la pandémie a entraîné un certain nombre d'inefficacités, notamment de nombreuses erreurs, des formulaires incomplets ou de fausses informations fournies. Ces inefficacités ont empêché l'ASPC de tirer des conclusions opportunes sur l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada.

En conséquence directe, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et l'ASPC ont collaboré au lancement d'ArriveCAN, une solution numérique intégrée qui a permis la collecte en temps réel d'informations aux points d'entrée canadiens pour les voyageurs entrants. ArriveCAN était une composante nécessaire des mesures prises par le Canada pour prévenir l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada. L'information recueillie dans ArriveCAN était essentielle à la capacité du gouvernement à répondre aux vagues de variants préoccupants, car la collecte numérique de l'information permettait à l'ASPC de recevoir l'information plus efficacement que ne le permettaient les formulaires papier. Cela signifiait également que l'ASPC pouvait partager l'information avec les provinces et les territoires plus rapidement et mener des activités de vérification de la conformité plus tôt dans la période de quarantaine de 14 jours avec des informations plus précises. De plus, ArriveCAN a permis à l'ASPC de recueillir les renseignements médicaux nécessaires, tout en facilitant les voyages et le traitement à la frontière - il a permis de gagner environ 5 minutes à la frontière pour chaque voyageur, ce qui a réduit considérablement le temps de traitement global et les points de contact aux points d'entrée.

L'ASPC était chargée de coordonner les évaluations de la protection des renseignements personnels d'ArriveCAN pour s'assurer qu'elle recueillait, utilisait, divulguait et conservait les renseignements d'une

manière conforme à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à son règlement d'application.

Les évaluations de l'application par l'ASPC comprenaient trois approches distinctes, dont 1) des réunions régulières avec le Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP), 2) des séances d'information technique avec le CPVP, ainsi que 3) la réalisation d'évaluations de la conformité en matière de protection des renseignements personnels (ECP).

1. Réunions régulières avec le CPVP

L'ASPC a mobilisé ses collègues du CPVP et a veillé à ce que des discussions régulières aient lieu en coordonnant une réunion bihebdomadaire tout au long des 18 premiers mois de la pandémie afin de soulever et de discuter des questions de protection des renseignements personnels relatives aux efforts des deux organisations en matière de pandémie.

2. Séances d'information techniques avec le CPVP

Par la suite, lorsque des changements importants ont été apportés aux mesures frontalières, l'ASPC a dirigé la coordination de séances d'information techniques spécifiques afin de s'assurer que le CPVP comprenait parfaitement la fonctionnalité de l'application et ses répercussions sur la protection des renseignements personnels. Voici une liste des séances d'information techniques (avec les dates des présentations et les sujets) au cours desquelles l'ASPC a présenté la plateforme ArriveCAN avant sa mise en œuvre :

- 2020-06-16 - Séance d'information technique au CPVP sur l'application ArriveCAN et l'utilisation accrue de la technologie
- 2020-10-21 - Séance d'information technique au CPVP sur la phase 3 d'ArriveCAN et le Système de gestion des cas de quarantaine (SGCQ)
- 2021-02-19 - Séance d'information avec le CPVP sur les nouvelles mesures frontalières et la phase 4 d'ArriveCAN
- 2021-06-07 - Séance d'information avec le CPVP sur la preuve de certificat de vaccination
- 2021-06-23 - Séance d'information technique au CPVP sur la preuve de vaccination d'ArriveCAN

Au cours de ces séances, l'ASPC, souvent en compagnie de représentants de l'ASFC, a présenté un survol technique des changements proposés et le CPVP a pu poser des questions et soulever des problèmes s'il avait des préoccupations ou des suggestions.

3. Évaluations du respect de la protection des renseignements personnels

Plus important encore, en plus des réunions et des séances d'information techniques continues, l'ASPC a également effectué des ECP sur les changements proposés à la frontière. Les ECP ont fourni des analyses détaillées des risques pour la protection des renseignements personnels et ont proposé des mesures d'atténuation pour contribuer à réduire les risques pour la protection des renseignements personnels de l'ASPC. Étant donné que ArriveCAN était la principale plateforme de collecte des renseignements personnels des voyageurs pour l'ASPC, l'analyse et le réexamen de cette plateforme étaient au cœur de la plupart des analyses de la protection des renseignements personnels effectuées pour les mesures frontalières au cours des 18 derniers mois.

Une liste des ECP réalisées sur les mesures frontalières est publiée en ligne :

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/mandat/a-propos-agence/acces-a-information-protection-renseignements-personnels/protection-renseignements-personnels.html>.

L'ASPC a également élaboré l'avis de confidentialité d'ArriveCAN, une exigence du paragraphe 5(2) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, afin de s'assurer que les voyageurs sont bien informés de leurs droits en vertu de la Loi ainsi que de l'objet et des utilisations des renseignements recueillis par l'application.

L'ASPC a régulièrement participé à des réunions hebdomadaires interministérielles au niveau des directeurs/directeurs généraux sur ArriveCAN et les mesures frontalières en cas de pandémie, et a joué un rôle clé dans l'évolution de l'application, en veillant à ce qu'elle tienne compte de la protection des renseignements personnels dès la conception.

Les changements apportés aux exigences opérationnelles d'ArriveCAN ont été examinés par l'ASPC du point de vue de la protection des renseignements personnels avant les nouvelles versions; il s'agissait généralement de mises à jour pour s'aligner sur les modifications apportées par les décrets. L'ASPC ajustait alors les exigences opérationnelles (c.-à-d. les modèles envoyés à l'ASFC, qui décrivaient les changements demandés afin que l'ASFC puisse les intégrer à l'application) ou les renseignements à recueillir, au besoin, afin d'atténuer les risques d'atteinte à la protection des renseignements personnels et de protéger adéquatement les renseignements personnels des utilisateurs d'ArriveCAN.